



Mutation fonction publique territoriale

Par **luc1946**, le **16/09/2014 à 18:38**

Bonjour,rnrnun employeur peut-il refuser à un agent de poser la totalité de ces congés avant une mutation?rnrnmerci

Par **moisse**, le **16/09/2014 à 19:36**

bonsoir,rnIl se trouve que c'est l'employeur qui fixe la date et l'ordre des départs en congé.rnLa mutation ne fait pas perdre le reliquat des congés acquis.